FICHE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE

à la gestion des techniques et administratives des centres chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière

Pré-requis:

- Aucun pré-requis spécifique

Objectif:

- Connaître le cadre réglementaire de la fonction d'exploitant d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière.

Public Visé:

- Toute personne désirant obtenir un agrément pour exploiter un centre de sensibilisation à la sécurité routière dont l'objet est l'organisation et l'animation de stages dans le cadre du permis à points

Durée:

- 14 heures de formation (soit 2 journée de 7h).

Modalité et délai d'accès :

- A réception de la convention complétée et signée (2 jours à 4 semaines).

Tarif:

- 441,66€ HT soit 530€ TTC

Méthodes mobilisées :

- Méthode pédagogique : participative et expositive.
- Moyens/outils utilisés : Supports pédagogiques (power point, questionnaires de connaissances avant, pendant et après la formation, quizz, cas pratique..).
- Documents remis durant la formation : livret de formation, Clé USB avec la réglementation

Encadrement:

- PAYOUX Gérard - Formateur certifié par l'INSERR.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des connaissances et savoir-faire, feuille de présence et attestation deformation

<u>Validation</u>: L'organisme envoie à l'INSERR un bilan à la fin de chaque session + l'attestation de suivi de stage

Accessibilité:

- Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter.



SARL ACTIONS SECURITE ROUTIERE

 $1,\,rue\,\,du\,\,Benelux-44.300\,\,NANTES$

2 02 28 34 58 79 **3** 06 99 89 51 89

⊠ contact@asr44.fr www.asr44.fr

PROGRAMME

Objectifs pédagogiques
 Se présenter et présenter les objectifs de la formation Avoir une connaissance approfondie du contexte législatif, réglementaire et du volet psychoéducatif pour pouvoir remplir ses différentes fonctions en conformité avec la nouvelle réglementation et en cohérence avec la mission de service public
 Connaître le contexte législatif, réglementaire et le voletpsychoéducatif afin d'être en mesure de tenir son rôle et de répondre aux sollicitations des différents acteurs Être en phase avec la réglementation, dans le respect des procédures prévues Acquérir des compétences pour une bonne information du public et un déroulement des stages dans le respect des conditions administratives et pédagogiques
PAUSE
 Savoir distinguer les statuts, rôles et fonctions desdifférents acteurs du système Se situer dans le système PAP parmi les différentsacteurs Connaître le rôle et les fonctions de l'exploitant ou deson représentant Adhérer aux valeurs qui sous-tendent le voletpsychoéducatif
PAUSE
Tâches et obligations • Prendre en compte la gestion des trois temps du stage : avant, pendant, après et l'ensemble des acteurs (animateurs, stagiaires, administration) • Préparer et organiser le stage • Connaître les outils institutionnels à fournir aux animateurs PAUSE Relations avec les différents acteurs du système • Prendre en compte l'ensemble des acteurs (animateurs/stagiaires/administration) • Mettre en place des repères sur les actions à développeret les vigilances à avoir avant le stage vis-à-vis des trois publics que sont les participants au stage, les animateurs, les personnels administratifs



SARL ACTIONS SECURITE ROUTIERE

1, rue du Benelux – 44.300 NANTES

2 02 28 34 58 79 **3** 06 99 89 51 89

ctions Securite Routiere	⊠ contact@asr44.fr	www.asr44.fr

Séquences	Objectifs pédagogiques
Jour 2	
8h30 - 10h00	Tâches et obligations
Gestion des moyensmatériels et humains pendant le stage	 Accompagner et veiller au bon déroulement du stage enterme de logistique Signaler à la préfecture les éventuels problèmes
10h00 - 10h15	PAUSE
10h15 - 12h30 Gestion des moyensmatériels et humains pendant le stage	Relations avec les différents acteurs du système • Mettre en place des repères sur les actions à développeret les vigilances à avoir durant le stage • Prendre conscience de l'impact de son positionnement, de son attitude sur le climat pédagogique du stage • Veiller au bon déroulement du stage • Gérer les situations exceptionnelles • Être disponible en cas d'incident ou de litige
12h30 - 13h30	PAUSE
13h30 -15h30 Gestion des moyensmatériels et humains aprèsle stage	Relations avec les différents acteurs du système : • Mettre en place des repères sur les actions à développeret les vigilances à avoir après le stage • Favoriser la coopération entre les différents acteurs • Faire des bilans réguliers
15h30 - 15h45	PAUSE
15h45 - 16h30 Bilan, évaluation du stage	 Évaluer ses compétences et ses connaissances à l'issuedu stage Évaluer la qualité du stage

Version 18/01/2022